



Montreuil, le 26/06/2019

PÉRIL SUR LE CONTRÔLE FISCAL : la justice fiscale n'est plus garantie !

Depuis environ deux ans, le contrôle fiscal subit de profonds bouleversements.

Garantie fiscale, société de confiance de la loi ESSOC, partenariat fiscal, le quotidien des services de contrôle a dû s'adapter aux « nouvelles » approches macroniennes de la mission. Alors que presse nationale et locale font quotidiennement leurs titres sur la fraude et l'évasion fiscale, gangrène de nos démocraties, Bercy, accompagné du MEDEF procède à une « révolution » du contrôle fiscal. D'un contrôle dissuasif, contrepartie de l'obligation déclarative des revenus, Bercy a imposé de nouvelles méthodes de travail et une « philosophie « nouvelle » du contrôle fiscal, qui plus est sans aucune concertation avec les agents et les organisations syndicales.

Partenariat fiscal, droit à l'erreur, garantie fiscale, société de confiance, mise en conformité fiscale autant de notions qui font désormais partie du quotidien des services de contrôle. Et pourtant loin de simplifier la tâche, toutes ces « nouveautés » aboutissent au final à une complexification des procédures, à un alourdissement des tâches matérielles et à une moindre efficacité. D'un bout à l'autre de la chaîne du contrôle, c'est bien par la programmation que le gouvernement entend s'attaquer aux fondements de l'organisation des services.

Au fil des lois de finances, d'instructions, de circulaires et -pire- de déclarations dans la presse du Ministre DARMANIN, les résultats sont là :

1 • Une programmation automatisée de plus en plus aléatoire par des services désorganisés et des agents malmenés

Data mining listes MRV (il s'agit de listes de dossiers édités par des services nationaux à partir d'algorithmes censées donner des noms d'entreprises vérifiables), ces nouvelles techniques sont présentées comme un remède à une programmation difficile en raison de la désorganisation des services locaux et en particulièrement les PCE pôle de contrôle et d'expertise et les PCR Pôles de Contrôle des revenus du Patrimoine. N'en doutons pas la programmation « s'ubérise » lentement et deviendra d'ici peu une énième tâche supplémentaire pour les vérificateurs. Quid des services spécialisés et efficaces dans ce travail. Sont ils amenés à disparaître ?

2 • Des conditions de contrôle de plus en plus difficiles par des agents écartelés entre des injonctions d'indulgence à l'égard des entreprises, une fiscalité de plus en plus avantageuse pour celles-ci et des impératifs de résultats individuels et collectifs inatteignables

La mise en place de la garantie fiscale a entre autres nouveautés, profondément changé la façon d'aborder le contrôle. Avec qui plus est un alourdissement évident des procédures et une inquiétude permanente des collègues soucieux de ne pas engager à tort l'administration. La surcharge de travail est alors une évidence pour la plupart qui passent plus de temps à justifier ce qu'ils et elles n'ont pas fait plutôt que de pouvoir se consacrer aux investigations de fond.

3 • Une dégradation avérée et voulue de la mission du contrôle fiscal

On ne peut s'y tromper, le Ministre DARMANIN a dévoilé ses projets dans **la lettre aux organisations syndicales du 9 mai 2019**. Extrait du courrier « *L'exercice du contrôle fiscal est également appelé à évoluer. Je souhaite que la lutte contre la fraude fiscale se renforce avec la mise en place de la police fiscale, un meilleur ciblage des contrôles grâce aux techniques de « datamining » et le déploiement des nouveaux dispositifs par la loi fraude ; des procédures mieux adaptées aux enjeux... »*



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

🌐 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)



« Pour les entreprises, la nouvelle relation de confiance est un axe fort de la transformation d'une direction qui a vocation à se tourner plus encore vers l'accompagnement et le conseil ».

Les multiples déclarations dans la presse du Ministre DARMANIN sont à cet égard aussi éloquentes JAMAIS l'humain et les personnels ne sont évoqués il n'est toujours mis en avant que des moyens matériels dédiés à la lutte contre la fraude. Pour ne citer que deux exemples : selon le Ministre Challenges le 20 juin dernier « Il y a beaucoup de fraude à la TVA, de carrousel à la TVA (un type de fraude-NDLR) », a-t-il justifié. « Nous allons mettre fin à cela dans le projet de loi de finances de cette année et puis par ailleurs, on va renforcer avec l'intelligence artificielle, les moyens de contrôle. » Autre exemple la task force des Finances Publiques Les 25 fonctionnaires présents, tous issus des services fiscaux et sélectionnés parmi une centaine de candidats, sont appelés à devenir l'élite de la lutte contre la fraude de haut vol. Information parue dans Libération du 29 mai. On ne peut que relever le décalage entre le nombre restreint de fonctionnaires recrutés et les ambitions affichées.

Ces constats et cette situation amènent à penser que la volonté politique actuelle est non seulement de « réorganiser » le contrôle en diminuant les effectifs dédiés (fini la sanctuarisation du CF!) mais aussi de réformer les relations de l'Administration avec les entreprises, acteurs économiques centraux de la politique libérale du Gouvernement MACRON ;

Moins de contrôles pour les entreprises ! Une fiscalité privilégiée pour le capital, les dividendes et leurs détenteurs !

Ne nous y trompons pas, c'est le contrôle d'État, tous types de contrôles confondus, qui est mis à mal : inspection du travail et services vétérinaires, par exemple, sont depuis longtemps réduits à portion congrue, le contrôle fiscal est en train de suivre le même chemin, tout cela au bénéfice de la « liberté » d'entreprendre... quitte à ce que les salariés et les citoyens en fassent les frais !. A nous, collectivement, d'inverser la tendance...

Au-delà des changements profonds affectant les services de contrôle fiscal, ceux-ci seront amenés AUSSI dans les prochaines semaines comme tous les autres services de la DGFiP à subir « leur géographie revisitée » : disparition et fusion de services, suppressions d'emplois, contractualisation du recrutement des personnels en charge du contrôle (comme à l'URSAFF)...

En somme la réunion de tous les ingrédients d'une «(in)justice fiscale revisitée » !

ON DÉROULE LE TAPIS ROUGE POUR LES ENTREPRISES ET LE CAPITAL, ET POUR LES AUTRES CE SERA JUSTE L'ADDITION !

LA CGT ALERTE LES PERSONNELS ET EXIGE UNE ORIENTATION QUI RÉAFFIRME CLAIREMENT LA NÉCESSITÉ D'UN CONTRÔLE FISCAL RENFORCÉ, À TRAVERS NOTAMMENT :

- ➔ Une augmentation significative du nombre d'agents fonctionnaires d'état sous statut affectés à la sphère du contrôle fiscal ;
- ➔ Le maintien d'un contrôle fiscal externe conservant ses pleines prérogatives, c'est-à-dire qui repose principalement sur des vérifications de comptabilité sur place approfondies, seules à même de mettre en évidence les schémas de fraude de plus en plus sophistiqués adoptés par les entreprises ;
- ➔ L'abandon de toute augmentation des charges de travail liées au nombre de dossiers, compte tenu de la charge de travail sous laquelle les agents de la mission ont progressivement été engloutis.
- ➔ Le retrait de l'expérimentation « Suivi des compétences », qui participe d'une dégradation des conditions de travail des agents du contrôle fiscal.